

Si vous êtes en désaccord avec la valeur accordée à votre réclamation telle qu'elle a été évaluée par le Contrôleur dans le présent avis de révision ou de rejet (la « Réclamation Acceptée ») et que vous souhaitez contester la Réclamation Acceptée ou l'évaluation de votre réclamation par le Contrôleur, vous devez, dans les dix (10) jours suivant la date des présentes, en appeler par le dépôt d'une requête auprès de la Cour et la signification d'une copie de cette requête à la Requérante et au Contrôleur aux adresses suivantes :

Procureurs de la Requérante :

Bastarache Avocats
1340 Curé-Labelle Bureau 201
Blainville Québec
J7C 2P2

Au soin de: Me Rémi Bastarache

Télécopieur: 450-435-8952

Courriel : remi@bastaracheavocats.com

Le Contrôleur

Groupe Serpone Inc.
7100, Jean Talon Est, suite 600
Anjou (Québec) H1M 3S3

Au soin de : Johanne Serpone

Télécopieur: (514) 355-8423

Courriel : johanne.serpone@groupeserpone.com

Si vous êtes d'accord avec la valeur de votre Réclamation Acceptée et que vous ne contestez pas celle-ci, il n'est pas nécessaire de déposer quelque document supplémentaire que ce soit.

FAIT à Montréal, le jour de 201_

GROUPE SERPONE INC.

En sa qualité de Contrôleur de 9130-5789 Québec Inc./Exeo systèmes Inc.

Johanne Serpone, CIRP